

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF

1 - PRESENTATION GENERALE du budget principal.....	2
1.1 CADRE LEGISLATIF	2
1.2 RAPPEL DES RESULTATS 2018.....	2
1.3 BUDGET SYNTHETIQUE 2019	2
2 - SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
2.1 LES DEPENSES	3
2.1.1 Présentation générale	3
2.1.2 Présentation synthétique	4
2.2 LES RECETTES.....	5
2.2.1 Présentation générale	5
2.2.2 Présentation synthétique	6
3 – SECTION D’INVESTISSEMENT	7
3.1 LES DEPENSES	7
3.1.1 Les Autorisations Programmées et Crédits de paiement (AP-CP)	7
3.1.2 Les dépenses d’investissement	7
3.1.3 Présentation synthétique	8
3.2 LES RECETTES.....	9
3.2.1 Présentation générale	9
3.2.2 Présentation synthétique	10
4 – L’ENDETTEMENT	10
4.1 L’encours de la dette	10
4.2 La répartition des emprunts	10
4.3 L’extinction de la dette	11
4.4 La capacité de désendettement.....	11

1 - PRESENTATION GENERALE du budget principal

1.1 CADRE LEGISLATIF

C'est au maire en tant qu'exécutif de présenter une proposition de budget primitif au conseil municipal avant le 15 avril de l'exercice. Le budget se présente sous la forme d'une maquette réglementaire, dont la compréhension est réservée aux initiés. Pour donner plus de transparence au budget et éclairer les débats, le Maire doit joindre à l'appui de la maquette réglementaire, une note de présentation brève et synthétique.

1.2 RAPPEL DES RESULTATS 2018

AFFECTATION DU RESULTAT		CA 2018	
		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTATS 2018	Recettes	14 105 347,26	12 552 411,87
	Dépenses	11 074 118,55	8 329 783,93
	Total	3 031 228,71	4 222 627,94
REPORTS 2018	Recettes		1 404 242,39
	Dépenses		3 713 236,71
	Total	-	2 308 994,32
Solde		3 031 228,71	1 913 633,62
MISE EN RESERVE		- 1 400 000,00	1 400 000,00
Besoin de financement en investissement		-	-
Investissements 2019		- 1 000 000,00	1 000 000,00
Cimetière		- 400 000,00	400 000,00
Solde par section au BP 2018 (reporter sur BP 2019)		1 631 228,71	3 313 633,62

1.3 BUDGET SYNTHETIQUE 2019

Le projet de budget primitif établit en cohérence avec le débat d'Orientation budgétaire approuvé le 26 février 2019 par délibération n°2019/16 se répartit comme suit :

BUDGET PRINCIPAL 2019	CREDITS NOUVEAUX	Solde d'exécution N-1 reporté	restes à réaliser N-1	TOTAL
FONCTIONNEMENT				
RECETTES	12 194 180,00 €	1 631 228,71 €		13 825 408,71 €
DEPENSES	13 825 408,71 €	- €	- €	13 825 408,71 €
INVESTISSEMENT				
RECETTES	8 040 888,71 €	4 222 627,94 €	1 404 242,39 €	13 667 759,04 €
DEPENSES	9 954 522,33 €		3 713 236,71 €	13 667 759,04 €
			TOTAL	27 493 167,75 €

Zoom sur les prévisions antérieures :

BUDGET PRINCIPAL	2016	2017	2018
Fonctionnement	13 565 846,77 €	13 319 655,18 €	13 542 040,26 €
Investissement	16 094 715,69 €	14 038 568,40 €	16 416 293,59 €
TOTAL	29 660 562,46 €	27 358 223,58 €	29 958 333,85 €

2 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement proposées s'élèvent à 13 825 408.71 €: + 2 % (2018)

2.1.1 Présentation générale

Les dépenses générales (Chapitre 011) : 3 812 380 €

Les principaux poste en baisse sont les suivants :

- ✓ Les denrées alimentaires
- ✓ Entretien des bâtiments & flotte automobiles
- ✓ Contribution handicap

Ces baisses s'expliquent par :

- ✓ La centralisation de la confection des repas pour les deux restaurants scolaires
- ✓ La poursuite des travaux d'entretien identifiés sur les bâtiments communaux.
- ✓ Le renouvellement de la flotte automobile qui a contribué à réduire les fais d'entretien annuels
- ✓ Une contribution handicap en baisse suite à l'embauche de nouvelles personnes au sein de la collectivité : Poste d'apprentie

Les principaux poste en hausse sont les suivants

- ✓ L'entretien de la voirie
- ✓ La communication
- ✓ Fêtes & cérémonies
- ✓ Activités scolaires, périscolaires & extrascolaire

Ces hausses s'expliquent par :

- ✓ L'accentuation de l'entretien des espaces verts et naturels aux abords des voiries, pistes cyclables & itinéraires pédestres.
- ✓ La conception des plans de la commune nouvelle (opération ponctuelle)
- ✓ L'inauguration de la salle Trait D'union (opération ponctuelle)
- ✓ Le développement des activités à destination des écoles et du service jeunesse.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) : 6 141 000 €

La masse salariale de la commune se répartie selon les postes de dépenses suivants :

- ✓ Les impôts & taxes :
- ✓ Les rémunérations brutes
- ✓ Les charges de sécurité sociale et de prévoyance
- ✓ Les autres charges sociales (Prestations familiales & tickets restaurant)

L'évolution de la masse salariale proposée s'explique par :

- ✓ La reconduction des charges courantes (*GVT, parcours professionnel, effet NORIA, avancement de grade*)
- ✓ Le renforcement du service vie locale (délibération 2018-103 du 16/10/2018)
- ✓ Le renforcement du service commande Publique (délibération n°2018-103 du 16/10/2018)
- ✓ Le renforcement du service jeunesse (délibération n°2019-05 du 15/01/2019)
- ✓ Le renforcement du service Infrastructure / SIG (délibération n°2019-26 du 26/02/2019)
- ✓ La création d'un poste suite à l'ouverture de la salle Trait d'Union (délibération n°2019-05 DU 15/01/2019)
- ✓ Le recrutement des agents recenseurs (délibération n°2018-117 du 13/11/2018)
- ✓ La reprise des animations de Croc Vacances (*à la place de l'association SEA*) (délibération n°2018-84 du 18/09/2018)

Les atténuations de produits (chapitre 014) : 345 000 €

Ce chapitre enregistre principalement les prélèvements opérés sur les recettes fiscales au titre :

Du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal & communal):

A compter du 01/01/2019 : Intégration dans le prélèvement du nouveau périmètre du GRAND ANNECY et de la répartition des compétences qui s'est faite entre ses communes membres. Cette nouvelle répartition des richesses augmente le prélèvement de la commune à hauteur de : + 50 000 €

De la Loi SRU :

Le carencement de la commune sur la production de logements sociaux, engendre un prélèvement de 128 591.15 €. Ce prélèvement est inférieur à la prévision de 200 000 € présentée lors du Débat d'orientation budgétaire. Il est rappelé que la commune bénéficiait jusqu'au 31/12/2018 de l'exonération de 3 ans, applicable aux communes nouvelles.

Les charges de gestion courantes (chapitre 65) : 1 199 090 €

Ce chapitre regroupe :

- ✓ Les indemnités des élus
- ✓ Le déficit prévisionnel du budget Zac village
- ✓ Le financement des logements sociaux
- ✓ La contribution à l'OGEC
- ✓ Les subventions allouées aux associations
- ✓ Le financement du CCAS

Les hausses budgétaires posées sur ce chapitre concernent :

- ✓ Le financement de la réalisation de 47 logements sociaux supplémentaires. Les programmes « L'Emblem, Villa Indigo et la ferme de Sylvain » devraient débuter en 2019.
- ✓ Les subventions versées aux associations
- ✓ Le financement du CCAS : Un financement supplémentaire est proposé afin de renforcer les animations à destination des personnes âgées.

Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) : 71 000 €

Les indemnités prévues en dédommagement des travaux du BHNS n'ont pas toutes été régularisées sur les exercices précédents. Il convient donc de reporter les acquisitions foncières et échanges en cours de régularisation.

Les écritures d'ordre, dépenses imprévues & provisions : 1 135 000 €

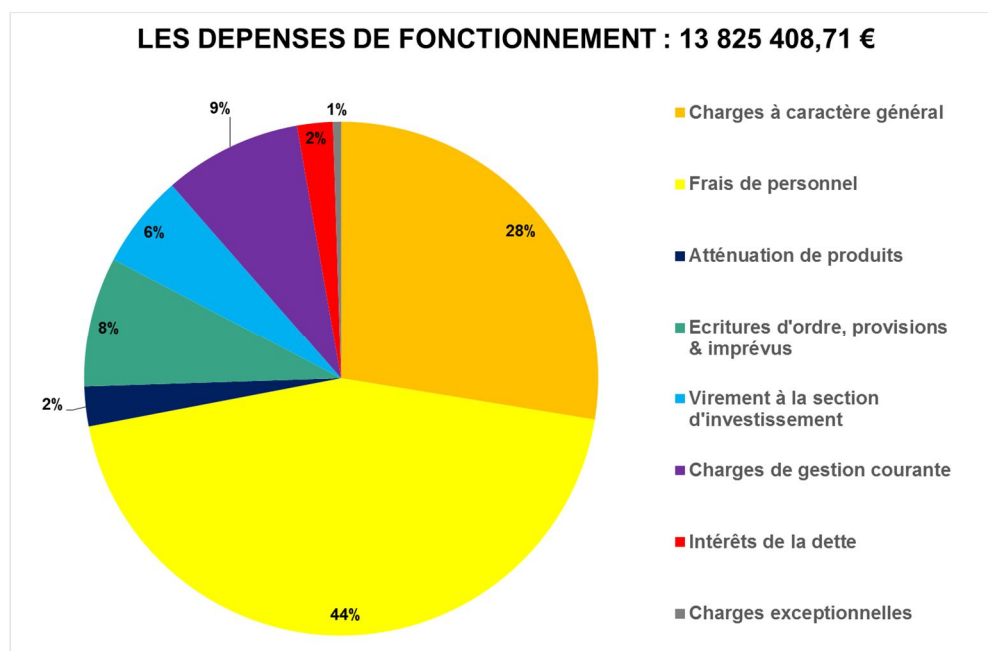
Les écritures d'ordre regroupent :

- ✓ La dotation aux amortissements
- ✓ Les provisions

Des dépenses imprévues ont été budgétées suite à la livraison de la salle Livraison, ainsi qu'une provision pour la mise en non-valeur de créances éteintes.

Les intérêts de la dette (chapitre 66) : 310 740 €**Le virement prévisionnel à la section d'investissement (chapitre 023) : 811 198.71 €**

Représente l'autofinancement prévisionnel de l'exercice

2.1.2 Présentation synthétique

2.2 LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement proposées s'élèvent à 13 825 408.71 €, + 2 % (2018)

2.2.1 Présentation générale

L'excédent de résultat (chapitre 002) : 1 631 228.71 €

Les atténuations de charges (Chapitre 013):180 000 €

- ✓ Remboursement des Indemnités journalières
- ✓ Participaption du personnel sur les Tickets restaurant

Les produits des services (chapitre 70) : 993 200 €

Les recettes identifiées dans ce chapitre proviennent des services suivants :

- ✓ Coupes de bois
- ✓ Concessions & redevances
- ✓ Les facturations aux familles
- ✓ Le remboursement au CCAS
- ✓ Les remboursements par le Grand ANNECY
- ✓ Autres indemnités

Une légère baisse des crédits s'explique par :

L'ajustement des crédits effectué sur les régies (péricolaires, crèches et service jeunesse) par rapport à l'évolution des effectifs de fréquentation.

Les impôts et taxes (chapitre 73) : 8 093 420 €

Les contributions directes

Le produit fiscal attendu s'élève à 3 225 920 €. Une augmentation des bases de 2.2% a été préconisée suite aux informations parvenues par les services fiscaux. Les taux demeurent stables par rapport à 2018.

L'attribution de compensation

L'Attribution a été réévaluée suite aux transferts de compétences effectués entre l'EPCI et la commune. Transfert de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » vers le Grand Annecy. Détransfert de l'agglomération vers la commune de la compétence « Entretien des ZAE ».

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

Intégration de l'arrivée de nouveaux commerces suite aux nouvelles autorisations d'urbanismes délivrées.

La taxe sur l'électricité & de la taxe additionnelle sur les droits de mutation

Le maintien des enveloppes relatives aux reversements de la taxe sur l'électricité et aux droits de mutation a été préconisé.

Les dotations et participations (chapitre 74) : 2 741 360 €

La Dotation générale et Forfaitaire (DGF)

La loi de finances 2019 prévoit un maitien de l'enveloppe destinée à la DGF. Les crédits budgétés ont été ajustés par rapport au Compte administratif 2018

La Dotation de solidarité Rurale (DSR)

La loi de finances pour 2019 prévoit une hausse de la péréquation verticale de 90 M€ sur le DSR. Les crédits ont été reconduits.

Les participations de l'ETAT

- ✓ Le fonds d'amorçage des rythmes scolaires a été reconduit
- ✓ Intégration de la dotation de recensement
- ✓ Reconduction de la dotation pour les titre sécurisés (CNI & passeports)
- ✓ Les compensations d'exonération non pas été budgétées (incertitude sur la répartition des enveloppes de l'Etat)

Les participations de la CAF

Ajustements des participations attendues par la CAF au titre des prestations de service versées pour contribuer aux fonctionnements des structures : L'Optiou / Pic et Plume / RAM / Activités Périscolaires & Extrascolaires. Les prévisions relatives au Contrat Enfance Jeunesse ont également été reconduites.

Les participation du GRAND ANNECY

Hausse des participations attendues par le GRAND ANNECY au titre du logement social. Les nouveaux programmes : L'Emblem, Villa Indigo et Ferme de Sylvain sont financés par l'agglomération à hauteur de 50% des participations avancées par la commune.

Maintien de l'enveloppe affectée à la refacturation des frais de fonctionnement de la police mutualisée et du service Etat-Civil

Les autres participations

Maintien de la participation de la commune d'Argonay au financement de la police mutualisée et du Fonds Genevois

Les autres recettes de fonctionnement (chapitre 75 / 76 / 77) : 186 200 €

Les revenus des locations des salles communales & appartements privés

Des recettes supplémentaires liées à la location de la nouvelle salle « Trait d'Union » ont été intégrées aux prévisions budgétaires.

Les produits divers

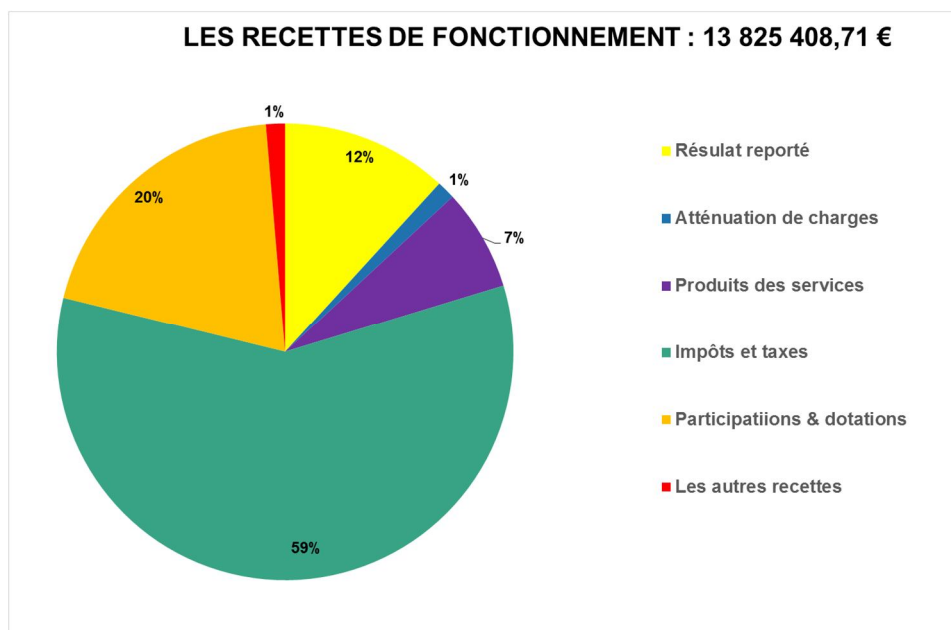
Reconduction des concessions attendues par les gestionnaires de réseaux (GRDF & ERDF)

Reconduction des indemnités de sinistre.

Les reprises de provisions

Reprises sur les provisions constituées au titre des garanties d'emprunt et des propositions en non-valeur.

2.2.2 Présentation synthétique



3 – SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1 LES DEPENSES

3.1.1 Les Autorisations Programmées et Crédits de paiement (AP-CP)

L'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que des dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (APCP).

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Lors du débat d'orientation budgétaire, 3 projets ont été proposés en « AP-CP »

- ✓ L'aménagement de la rue de la Grenette
- ✓ L'aménagement d'un parking souterrain
- ✓ La construction d'une nouvelle crèche

3.1.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement proposées s'élèvent à 13 667 759.04 € et intègrent :

Les reports : Engagements sur les exercices précédents

Les taxes d'aménagement reversées :

Certains permis délivrés au cours des années 2013 à 2015 ont fait l'objet d'annulation. Les taxes d'aménagement perçues doivent être remboursées :

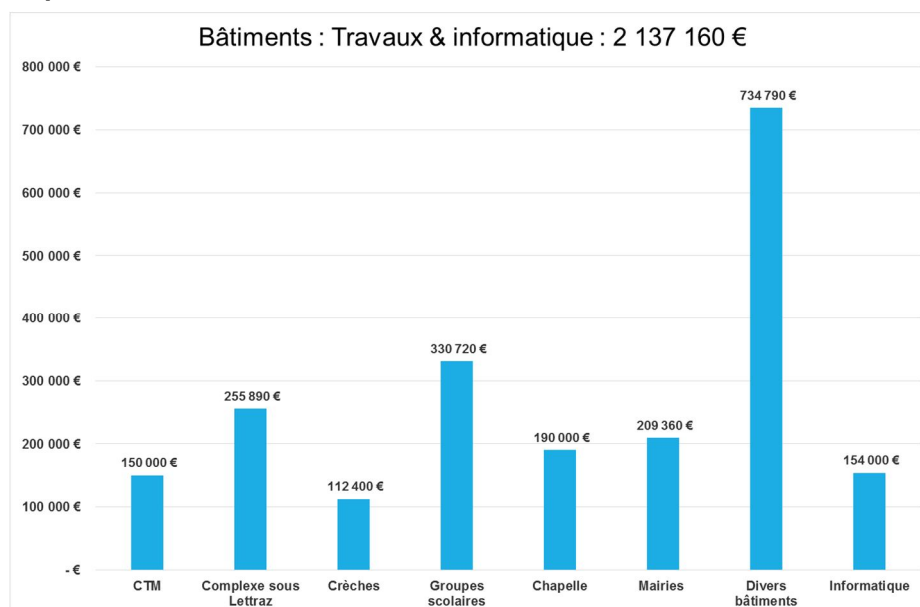
Les immobilisations incorporelles & subventions d'équipement :

Ces dépenses intègrent les études menées sur des projets de construction de locaux ou des projets d'aménagement de voirie. Les logiciels métiers ainsi que les subventions d'équipement versées aux établissements privés et publics sont également représentées dans cette catégorie de dépenses

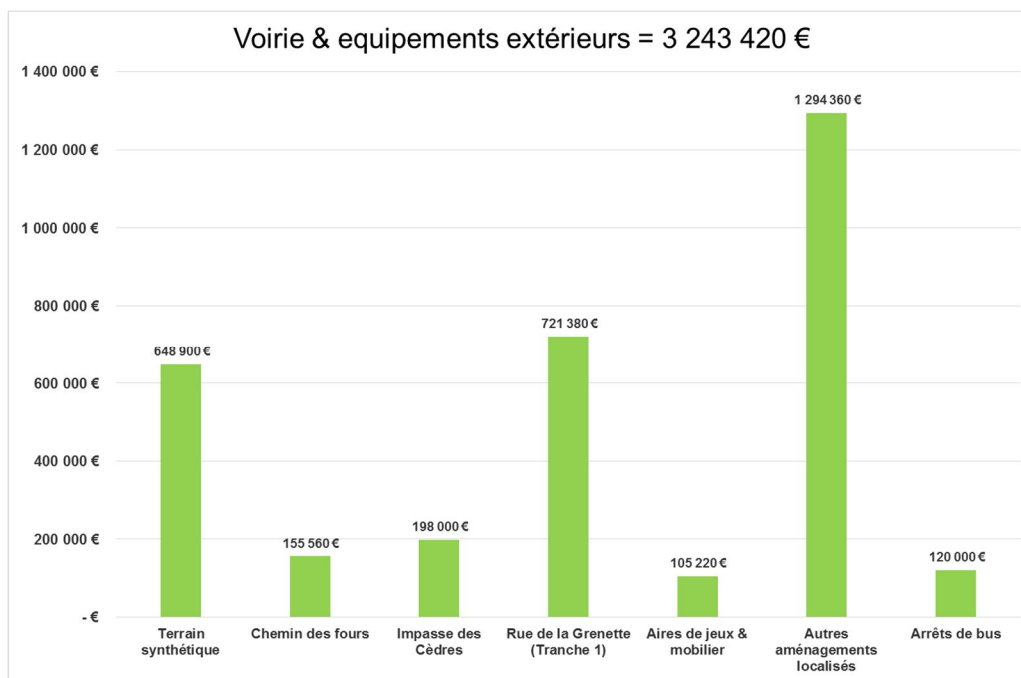
Les acquisitions foncières

- Les acquisitions et échanges fonciers identifiés par le service domanialité
- Les portages fonciers
- Les provisions : Prémption & aménagements divers

Les travaux prévus dans les bâtiments



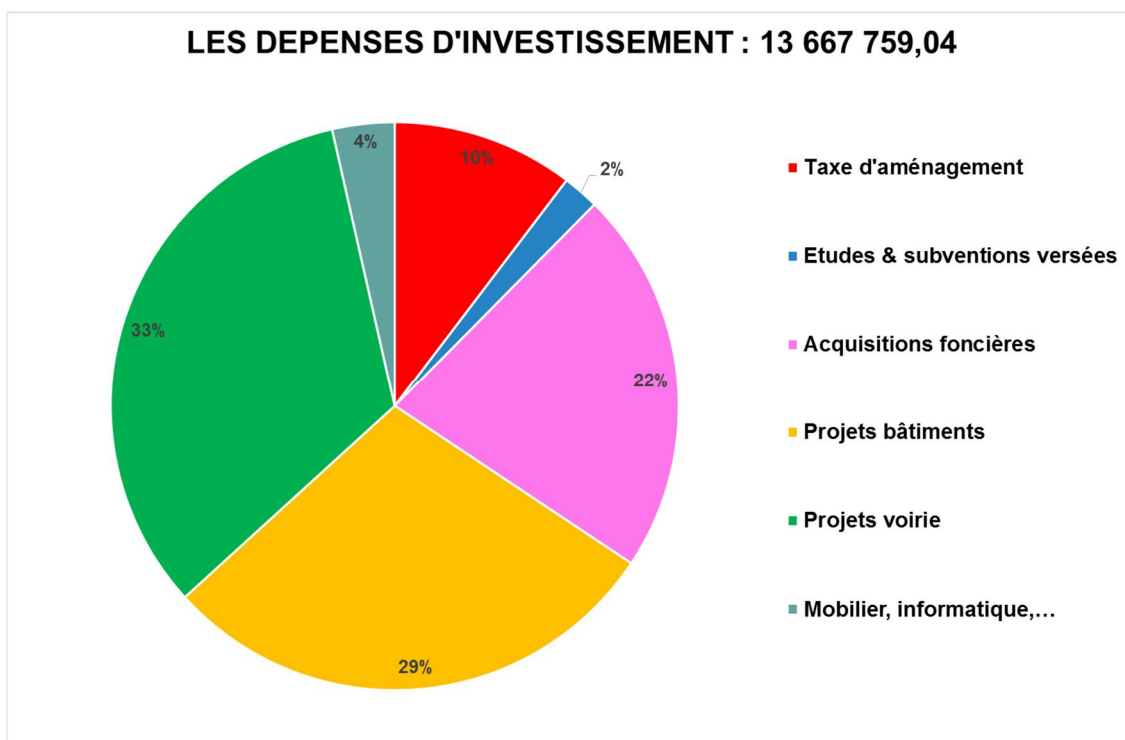
Les travaux prévus sur la voirie & les équipements extérieurs :



Les autres immobilisations

- ✓ Le matériel de transport
- ✓ Le matériel de bureau et matériel informatique
- ✓ Le mobilier
- ✓ Les équipements techniques
- ✓

3.1.3 Présentation synthétique



3.2 LES RECETTES

3.2.1 Présentation générale

Les recettes d'investissement proposées s'élèvent à 13 667 759.04 € et regroupent :

Les reports : Engagements sur les exercices antérieurs

L'Excédent reporté de 2018

Il s'agit du résultat dégagé par la section d'investissement sur l'exercice précédent. Pour rappel un emprunt de 2.5M€ a été mobilisé sur 2018.

Autofinancement communal

L'autofinancement regroupe

- ✓ L'excédent de la section de fonctionnement affecté aux investissements à hauteur de 1 400 000 €
- ✓ Le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 846 198.70 €

L'amortissement des immobilisations

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Le FCTVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Le taux de compensation forfaitaire est de 16,404 %

Les taxes & participation d'urbanisme

Ce chapitre regroupe les recettes suivantes :

- ✓ La taxe d'aménagement : S'applique dès la délivrance des permis de construire.
- ✓ Les projets urbains partenariaux
- ✓ Les participations pour équipements publics exceptionnels (Open Sky)

Les subventions & produits de cession

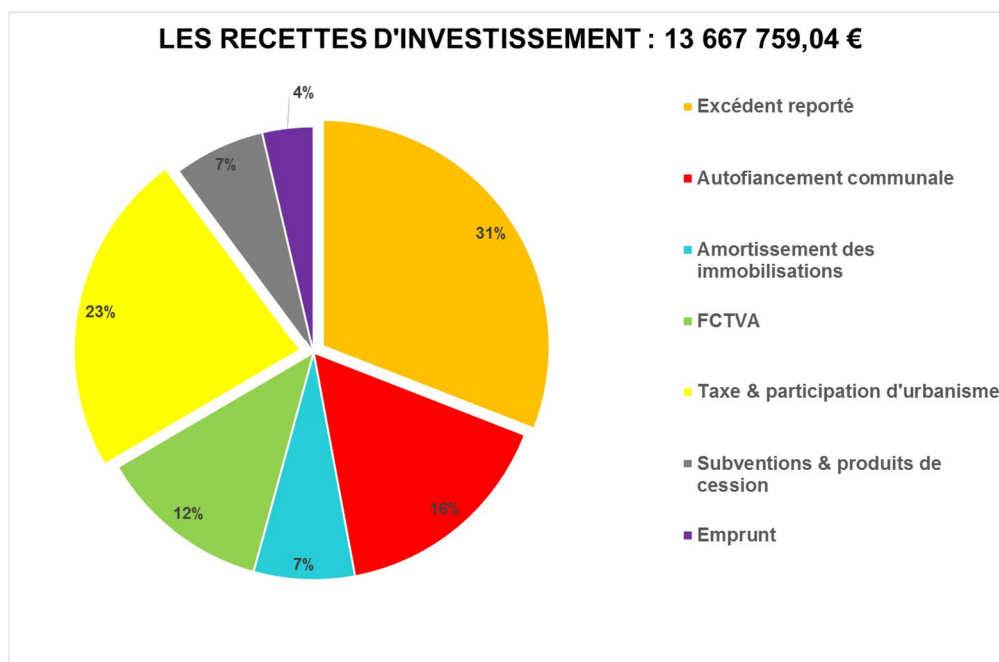
Ce chapitre regroupe :

- ✓ Les subventions notifiées par la région, le département, l'Etat
Financements accordés pour : La salle polyvalente, les plateformes sportives, le terrain synthétique
- ✓ Les subventions notifiées par la Caisse d'Allocation Familiales
Financements accordés pour : Les travaux réalisés dans la structure Pic et Plume
- ✓ Les participations du GRAND ANNECY accordées pour le financement des travaux prévus sur les arrêts de bus & les pistes cyclables.
- ✓ La participation du SYANE accordées pour le financement des travaux d'enfouissement de réseaux

Le recours à l'emprunt

Un emprunt de 500 000 € est proposé pour équilibrer la section d'investissement. Celui-ci sera mobilisé suivant l'avancement des travaux prévus sur l'exercice.

3.2.2 Présentation synthétique



4 – L'ENDETTEMENT

4.1 L'encours de la dette

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2019 s'élève à 12 545 516 €.

Le montant du remboursement en capital de la dette est de 1 082 331 € (chapitre 16) ; le remboursement des intérêts de la dette est de 289 089 € (chapitre 66), soit une annualité de **1 371 420 €** prévue sur l'exercice

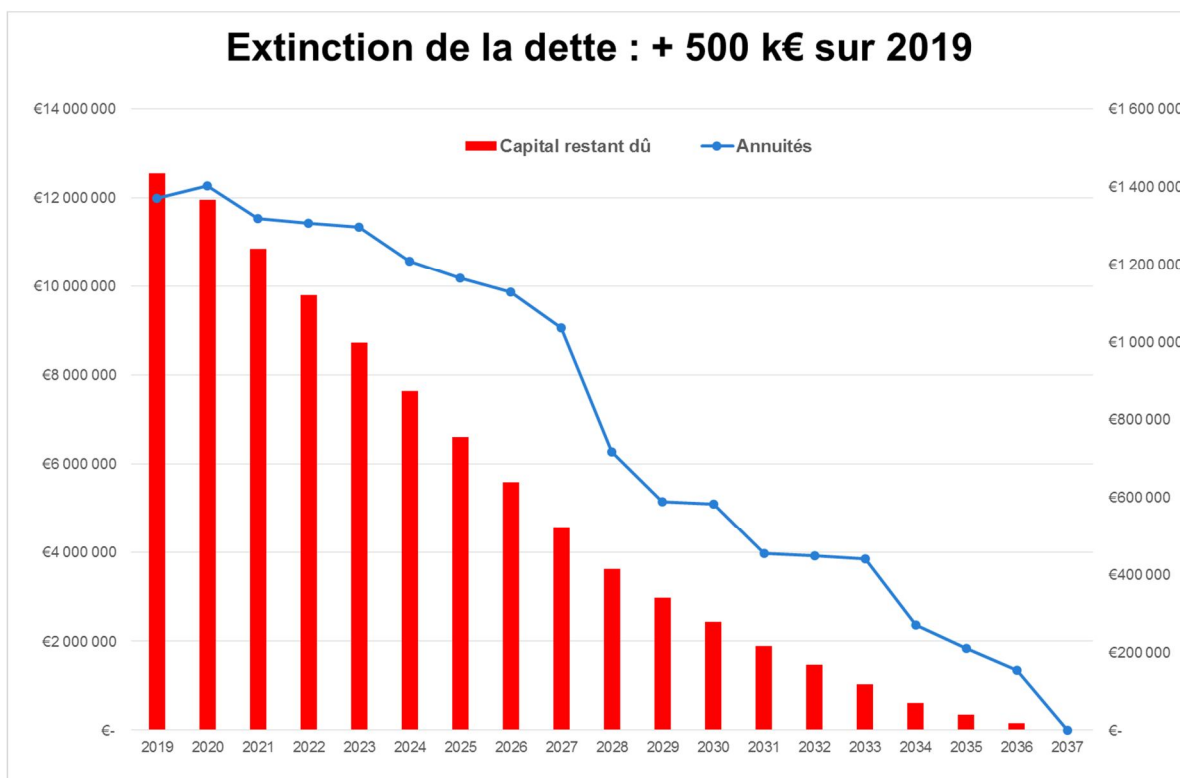
4.2 La répartition des emprunts

Les emprunts souscrits se répartissent comme suit :

OBJET	Montant emprunté	CRD au 01er Janvier	Capital dû	Intérêts dûs	Échéance
Complexe sportif - Acquisitions foncières	500 000 €	200 000 €	33 333 €	6 919 €	40 252 €
	240 000 €	185 274 €	18 982 €	3 564 €	22 546 €
Complexe sportif - Travaux de construction	600 000 €	410 586 €	37 282 €	19 361 €	56 643 €
	1 000 000 €	676 985 €	62 646 €	30 532 €	93 178 €
	752 895 €	704 688 €	49 654 €	15 715 €	65 368 €
Crèche village - Construction	1 000 000 €	327 749 €	60 501 €	12 057 €	72 558 €
Enfouissement - éclairage public chemin des vignes	32 844 €	8 211 €	1 642 €	475 €	2 118 €
	46 430 €	11 607 €	2 322 €	672 €	2 994 €
EPAGNY - Investissement divers / Année 2012	738 666 €	590 933 €	49 244 €	14 773 €	64 018 €
Grand Epagny - Bus à Haut niveau de services (BHNS)	557 006 €	452 567 €	27 850 €	7 687 €	35 537 €
Grand Epagny - Travaux de requalification	1 500 000 €	1 015 478 €	93 969 €	45 798 €	139 767 €
Mairie, extension maternelle, RD 908, divers	1 875 123 €	941 324 €	74 872 €	45 496 €	120 367 €
Nouveau groupe scolaire - Travaux de construction	3 983 125 €	3 535 024 €	199 156 €	60 163 €	259 319 €
Traversée Gillon - Travaux de voirie	983 281 €	846 714 €	109 253 €	14 503 €	123 757 €
Travaux de voirie / Année 2015	800 000 €	138 377 €	67 545 €	5 416 €	72 960 €
Investissements divers / Année 2018	2 500 000 €	2 500 000 €	194 080 €	5 958 €	200 039 €
		12 545 516 €	1 082 331 €	289 089 €	1 371 420 €

4.3 L'extinction de la dette

Compte tenu de l'emprunt de **500 000 €** inscrit pour équilibrer la section d'investissement, le profil d'extinction de la dette pour les années à venir serait le suivant :



4.4 La capacité de désendettement

ANNEE	CRD au 01/01	Capital dû	Intérêts dûs	Échéance	Nbre d'habitants	CRD / Hbts	CAF BRUTE*	Cap.D
2016	13 566 456 €	1 205 865 €	367 897 €	1 573 762 €	7577	1 790 €	3 019 703 €	4,49
2017	12 360 591 €	1 376 910 €	409 299 €	1 786 209 €	7747	1 596 €	3 372 450 €	3,67
2018	11 020 616 €	975 100 €	313 604 €	1 288 703 €	7847	1 404 €	2 734 612 €	4,03
2019	12 545 516 €	1 082 331 €	289 089 €	1 371 420 €	7925	1 583 €		
2020	11 463 186 €	1 073 197 €	287 646 €	1 360 843 €	8004	1 432 €		
2021	10 389 989 €	1 020 062 €	257 255 €	1 277 317 €	8084	1 285 €		
2022	9 369 926 €	1 038 540 €	228 224 €	1 266 763 €	8165	1 148 €		
2023	8 331 387 €	1 057 833 €	198 389 €	1 256 222 €	8247	1 010 €		
2024	7 273 554 €	1 000 975 €	168 796 €	1 169 771 €	8329	873 €		
2025	6 272 579 €	985 126 €	140 886 €	1 126 013 €	8412	746 €		
TOTAL		11 626 137 €	3 021 803 €	14 647 940 €				
* Caf brute = Recettes réelles - Dépenses réelles - Intérêts de la dette + Produits financiers								
Zone verte		< à 8 ans						
Zone médiane		> 8 ans < 11 ans						
Zone orange		> 11 ans < 15 ans						
Zone rouge		> 15 ans						

Au 31 décembre 2018 il faudrait à notre commune 4.03 années pour rembourser la totalité de la dette en utilisant les fonds identifiés de notre autofinancement.